

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD****SEANCE DU 15 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 9 Procuration : 0 Absents : 4 Votants : 9	Délibération N°2025-14 <u>Participation financière exceptionnelle au profit de l'association crèche Badaboum</u>
--	---

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE 15 AVRIL, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à 19H30 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 7 avril 2025

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHELM-CANIZARES.

EXCUSES : Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Paul COSTAZ est nommé secrétaire de séance.

Délibération N°2025-14 - Participation financière exceptionnelle au profit de l'association crèche Badaboum

L'association crèche Badaboum, représentée par Mme Pauline Buinoud, directrice, accompagnée de Mme Céline Keller, vice-présidente est invitée en cette séance du conseil municipal du 15 avril à 19h45 pour indiquer que suite à la dernière visite de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.), des recommandations concernant la sécurité et l'ergonomie des professionnels ont été notifiées.

Après analyse, des travaux dans la zone de change des enfants sont nécessaires pour répondre à ces recommandations. Un dossier de subvention a été monté par la crèche Badaboum auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) mais elle a besoin d'un soutien financier des communes pour la compléter et l'obtenir. Les travaux s'élèvent à 18 805€ subventionnés à hauteur de 80% soit 15 044€, reste à charge 3 761€. La somme de 538€ est demandée aux sept communes qui subventionnent l'association pour financer le reste à charge après obtention de la subvention.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Par 9 voix pour,

Décide à l'unanimité :

D'ACCORDER une participation financière exceptionnelle de **538€** au profit de l'association crèche Badaboum pour répondre aux recommandations suscitées.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Fait à Villard, le 17 avril 2025

Le Secrétaire de séance,



Le Maire,
Pierrick DUFOURD



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.